

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 29 MARS 2023

Objet : Arrêté du procès-verbal du Bureau exécutif en date du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars 2023 à 12:00, le Bureau Exécutif du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE,
Aurélien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Claude BRUN,
Marie FERNANDEZ.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT, Isabelle MASSEBEUF, Christophe MATHON,
Franck FERROUSSIER, Virginie BONNET-FERRAND, Jérôme LEBRAT,
Franck SOULIGNAC.

Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Philippe INARD

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 10 (11 voix) VOTANTS : 10

Quorum : 10

Le Bureau Exécutif

- Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi opéré par l'article 8-2 des statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ;
- Vu les statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ;
- Vu le procès-verbal de la séance du Bureau exécutif en date du 22 février 2023 ;

Considérant que l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, applicable au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique par renvoi opéré par l'article 8-2 de ses statuts, fait obligation au Bureau exécutif d'arrêter le procès-verbal de chaque séance au commencement de la séance suivante ;

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance du 22 février 2023.

Le secrétaire de séance

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE, Aurélien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Claude BRUN, Marie FERNANDEZ.
Contre	
Abstention	